

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Nom

Grade

A Monsieur le Recteur de l'académie de Rennes

Etablissement

s/c de Madame, monsieur le la principale,
proviseur.e

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 pour les fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé les :

Jeudi 02 et Vendredi 03 Mars 2023
pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au lycée professionnel Jean Jaures, 24 Rue Victor Rault 35000 RENNES

de 09h00 à 16h00

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A..... le

Signature :

DATE LIMITE POUR CE STAGE : un mois avant le stage, soit ici jusqu'au **JEUDI 02 FEVRIER**. "*A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé*" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)

♦ Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.